AVIS PUBLIC

Saint-Léonard
Montréal

RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-350
PROMULGATION

AVIS est donné que le 5 juin 2017, un certificat de conformité a été délivré par le greffier de la Ville de Montréal à l'égard du Règlement numéro 1886-350 intitulé : *« Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886 afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) et d'apporter d'autres modifications réglementaires connexes »*, adopté par le conseil d'arrondissement de Saint Léonard, le 1er mai 2017.

En conséquence, le règlement numéro 1886-350 de l'arrondissement de Saint-Léonard est réputé conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ainsi qu'aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et il est entré en vigueur le 5 juin 2017.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures normales de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Montréal, le 13 juin 2017.

La Secrétaire d'arrondissement

Guylaine Champoux, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard

>7270260